



au fil du Talent

PREAVIS MUNICIPAL N° 14-5/20

Au Conseil communal de et à Chavornay

81.05-01/PAD/vm

Chavornay, le 9 novembre 2020

<p>Remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie Secteur « Pré de Sadaz » - Demande de crédit</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Objet du préavis

Par le biais du présent préavis, la Municipalité propose au Conseil communal le remplacement d'une conduite d'alimentation en eau potable et de défense incendie située dans la zone « Pré de Sadaz ».

Préambule

Courant novembre 2019, une importante fuite a été détectée sur la conduite d'eau potable alimentant le site de démolition et de récupération sis en Forez, et assurant la défense incendie de ce même lieu. Après investigation, le défaut s'est avéré être situé sous le remblai des voies de débords des CFF (en bleu et traitillé).

Afin de ne pas dégrader la statique de ce tronçon ferroviaire, des mesures d'urgence ont dû être prises. Après avoir condamné cette conduite défectueuse, une canalisation souple et de petit diamètre a été mise en fouille entre l'ancienne conduite d'alimentation de la STEP et le site de démolition et de récupération. De par son faible débit, cette installation provisoire ne garantit pas la défense incendie qui devrait être assurée par la borne hydrante existante. Une solution de réserve pour l'extinction, déjà existante, a été réactualisée et exercée par nos pompiers.

De plus, la conduite défectueuse ne correspond plus aux exigences de débit imposées par l'ECA ; son diamètre de 100 mm s'avère être trop faible.

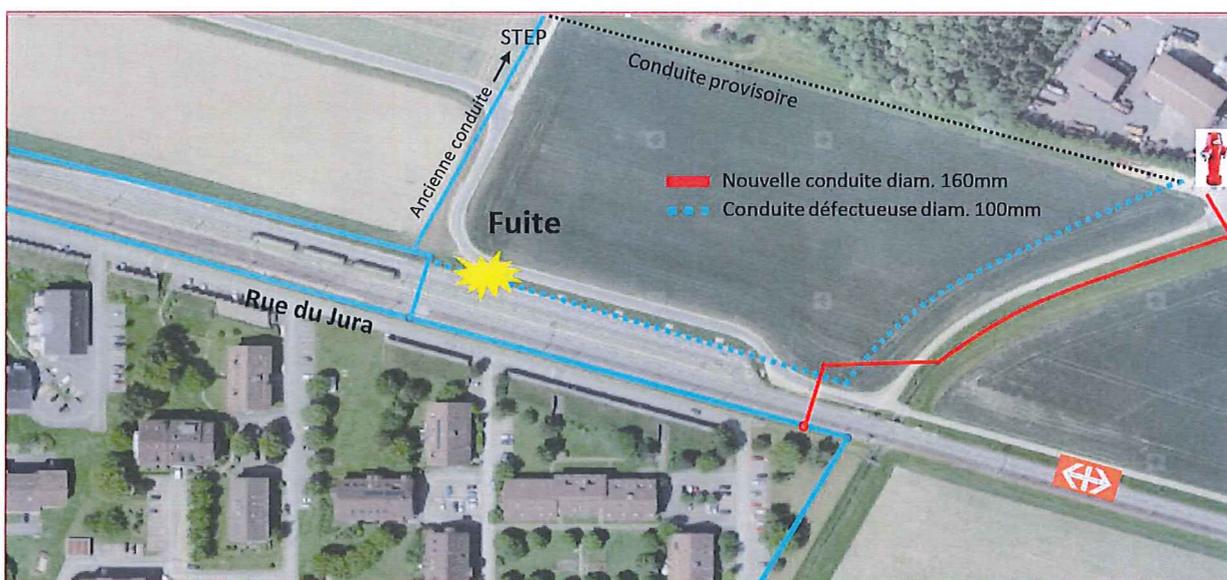
Descriptif du projet

Les éléments pour la mise en soumissions ont été les suivants :

- pose d'une nouvelle conduite en polyéthylène (PE 100) ;
- diamètre extérieur de 160 mm ;

- forage dirigé sous les voies CFF, nouveau tracé sur la parcelle 1428 des CFF, traversée du chemin DP 39, poursuite dans la banquette (rive gauche du ruisseau de Sadaz), retraversée du chemin DP 39 ;
- raccordement à la borne hydrante existante ;
- reprise de l'alimentation du site de récupération et de démolition (actuellement raccordé sur l'ancienne conduite) ;
- mise à jour du cadastre souterrain, des servitudes et indemnités ;
- mise en soumissions du génie-civil et des installations sanitaires sur invitations ; 3 entreprises par domaine d'activités.

Le secteur touché



Coût du projet

Les chiffres présentés sont hors taxes sachant que la TVA est récupérée. Une demande de participation sera adressée à l'ECA.

Libellés	CHF
Travaux de génie civil	32'000
Forage dirigé	19'000
Travaux d'appareillage - Sanitaire	29'000
Sous-total 1 (HT)	80'000
Etude du projet, demandes d'autorisations, appel d'offres, projet d'exécution, et direction des travaux	15'700
Cadastre souterrain et travaux géométriques	4'900
Etablissement des dossiers de servitudes	3'200
Prestations des CFF pour mise à disposition de protecteurs	14'000
Indemnités de passage et de pertes de cultures	3'000
Sous total 2 (HT)	120'800
Divers & imprévus ~10%	12'200
Coût total HT	133'000

Financement

Ce crédit ne figure pas au plan des investissements présenté dans la dernière analyse et planification financière. La dépense sera réglée par la trésorerie courante et fera l'objet d'un prélèvement sur le compte de bilan 9280.4 « Financements spéciaux et fonds de réserve, eau ».

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à soutenir ce projet et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité n° 14-5/20,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

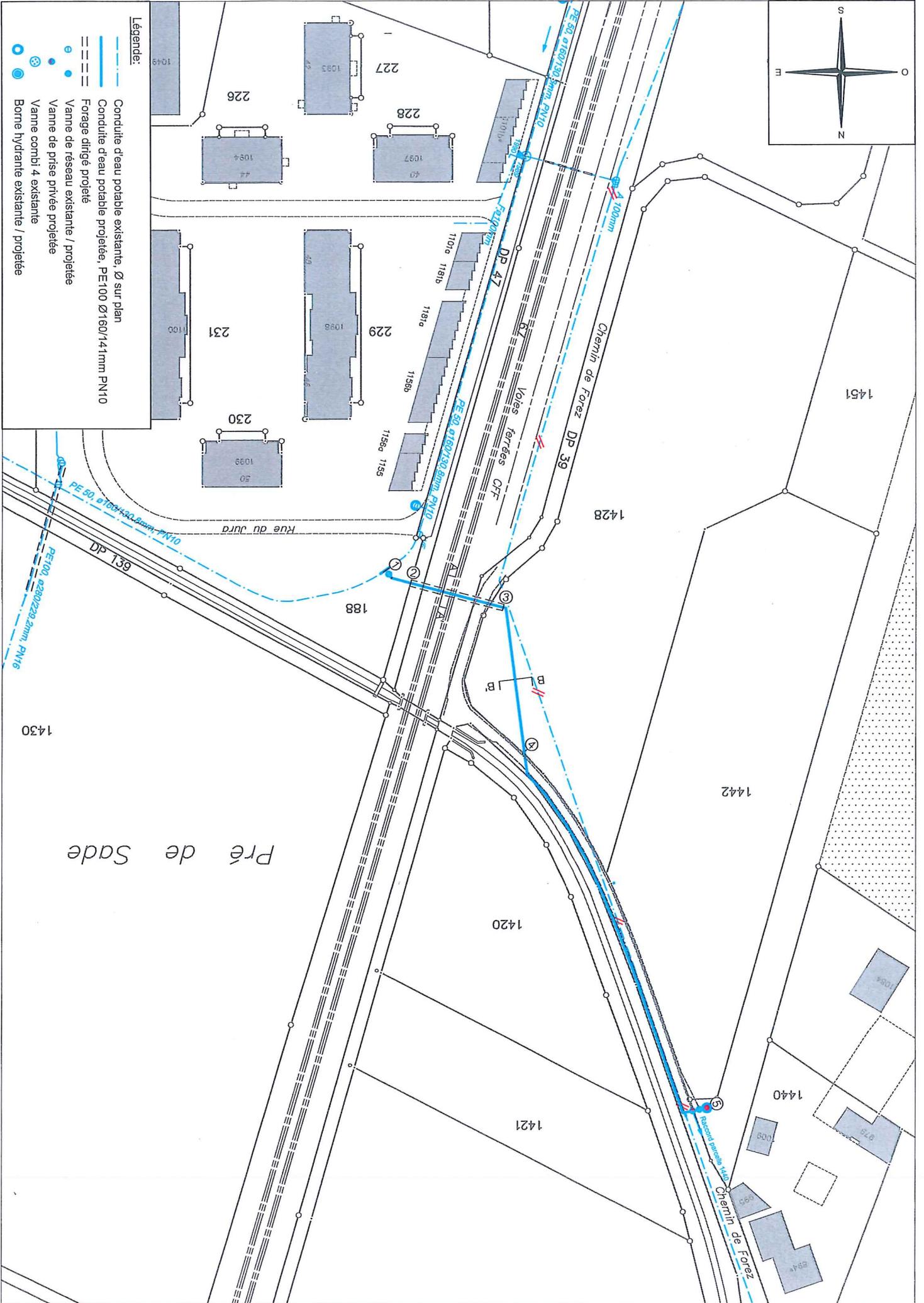
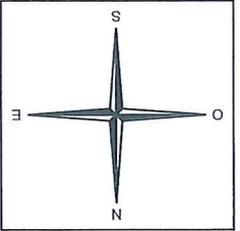
- d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de remplacement d'une conduite d'alimentation en eau potable et de défense incendie située dans le secteur de Pré de Sadaz, et d'accorder à ce titre un crédit de CHF 133'000.- HT.
- La dépense sera réglée par la trésorerie courante et fera l'objet d'un prélèvement sur le compte de bilan 9280.4 « Financements spéciaux et fonds de réserve, eau ».

Le Syndic

Le Secrétaire

Délégué de la Municipalité : M. Pascal Desponds, Municipal.

Annexe : 1 plan A3 en couleur pour la commission ad'hoc / A4 en couleur pour les conseillers-ères.



Légende:

- Conductite d'eau potable existante, Ø sur plan
- - - - - Forage dirigé projeté
- Vanne de réseau existante / projetée
- Vanne de prise privée existante / projetée
- ⊗ Vanne combi 4 existante
- Borne hydrante existante / projetée

Pré de Sade